

# Preuve de réclamation et procuration

(en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies)

# MALLETTE

Mallette syndics et gestionnaires inc.

À l'usage du contrôleur	
DOS.:	200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1W 5C4
ORD.:	
GAR.:	Téléphone 418 653-4431 Télécopieur 418 681-1707
VÉR.:	www.syndics.mallette.ca

## Dans l'affaire du plan d'arrangement proposé de CHARLES MORISSETTE INC.- débitrice-

### A. Nom et adresse du créancier

Nom du créancier : \_\_\_\_\_

À l'attention de : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### B. Preuve de réclamation

Je, \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
(nom du créancier ou du représentant du créancier) (ville et province)

CERTIFIE CE QUI SUIT:

1. Je suis créancier de la débitrice susnommée (ou je suis \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
(préciser le poste ou la fonction)  
\_\_\_\_\_  
(nom du créancier ou de son représentant).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le débitrice était, en date du 12 novembre 2013, soit la date de l'Ordonnance initiale, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de : \_\_\_\_\_ \$ comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé (**L'état de compte ou l'affidavit annexés doivent faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.**)

### C. Nature de la réclamation

( ) i. RÉCLAMATION NON GARANTIE (CHIROGRAPHAIRE) AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la débitrice ou de tiers à titre de garantie au montant de \_\_\_\_\_ \$.

( ) ii. RÉCLAMATION NON GARANTIE **POUR PROJETS CAUTIONNÉS** : En ce qui concerne cette créance, le créancier croit détenir, selon lui, des droits contre la caution sur des contrats cautionnés pour la somme de \_\_\_\_\_ \$.

( ) iii. RÉCLAMATION NON GARANTIE **AVEC DÉNONCIATION** : (**Veillez produire en annexe copie de toutes les dénonciations faites aux différents propriétaires pour la somme de \_\_\_\_\_ \$.**)

( ) iv. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du débiteur à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après : (**Indiquez sur une feuille annexée les renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.**)

#### D. Réclamation reliée à la restructuration

( ) Autre que celles énoncées à la section C, fournir le détail de la réclamation reliée à la restructuration de la débitrice.

*(Fournissez tous les détails des réclamations et les documents au soutien de celles-ci, incluant les montants (incluant les intérêts et autres frais), la description de la (des) transactions(s) ou entente(s) ayant donné lieu à la réclamation, le nom de tout garant ayant garanti la réclamation, le montant des factures, le détail de tous les crédits, rabais, etc. réclamés, la description de la garantie, s'il y a lieu, accordée par la débitrice au créancier et la valeur estimative d'une telle garantie, et le détail de toute réclamation reliée à la restructuration.)*

#### E. Dépôt de la réclamation ou de la réclamation reliée à la restructuration

Toutes les preuves de réclamation doivent être reçues par le Contrôleur Mallette syndics et gestionnaires inc. aux coordonnées inscrites ci-dessous au plus tard le 20 janvier 2014 à 17h. (heure normale de l'Est), tel que prévu au paragraphe 2.(m) de la section «Définitions» de l'Ordonnance rendue sur la *Procédure de traitement des réclamations ainsi que pour régir les assemblées des créanciers* sauf dans le cas d'une réclamation reliée à la restructuration dont la date limite est établie au paragraphe 2.(o) de la même section.

Sauf en de très rares cas d'exception, le défaut de déposer votre preuve de réclamation avant ou à la Date limite de dépôt des preuves de réclamation, tel qu'il est ordonné par le Tribunal, fera en sorte que votre réclamation sera exclue et qu'il vous sera interdit de faire valoir votre réclamation contre la débitrice.

Cette preuve de réclamation doit être transmise par courriel, télécopieur, la poste, courrier recommandé, messagerie ou en personne aux coordonnées suivantes :

Mallette syndics et gestionnaires inc.  
En sa qualité de Contrôleur de Charles Morissette Inc.  
200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4  
Tél.: 418 653-4431  
Télec.: 418 681-1707  
Sans frais: 1 877 444-1206  
Courriel: [sylvie.bergeron@mallette.ca](mailto:sylvie.bergeron@mallette.ca)

Fait à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ e jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
(signature et nom du témoin)

\_\_\_\_\_  
(signature du créancier qui est une personne physique)

-ou-

\_\_\_\_\_  
(nom du créancier qui est une personne morale)

\_\_\_\_\_  
(signature et nom du témoin)

\_\_\_\_\_  
(signature, nom et poste ou fonction du représentant)

### Formulaire de procuration

Je, \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_  
(nom du créancier) (nom de la ville)

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_  
mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre  
fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Fait à \_\_\_\_\_, ce \_\_\_\_\_ e jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
(signature et nom du témoin)

\_\_\_\_\_  
(signature du créancier qui est une personne physique)

-ou-

\_\_\_\_\_  
(nom du créancier qui est une personne morale)

\_\_\_\_\_  
(signature et nom du témoin)

\_\_\_\_\_  
(signature, nom et poste ou fonction du représentant)